

- (ii) Chacun des deux camps pourra mener des inspections sur place chez l'autre pour s'assurer qu'il respecte bien les accords.
- (iii) On fixera des points d'entrée dans la région et des points de sortie, où seront installés des observateurs des deux blocs.
- (iv) Pendant toute la durée de l'accord, les deux blocs s'échangeront les renseignements utiles sur les forces présentes dans la région.
- (v) Il sera interdit de contrer l'action des moyens techniques nationaux de vérification.
- (vi) Une commission consultative sera créée.

En dépit de tous ces points de convergence, il reste des obstacles importants à franchir avant qu'un traité MBFR puisse être signé. Par exemple, si le principe d'inspection sur place est accepté, des divergences profondes subsistent entre les deux blocs quant à savoir combien de vérifications seraient autorisées, à quelles règles elles seraient assujetties et dans quelle mesure elles seraient obligatoires. Les pays de l'Est hésitent à s'engager à respecter une procédure d'inspection, tandis que les Occidentaux exigent un tel engagement. Les deux parties s'entendent cependant sur la nécessité de poursuivre les négociations sur ce point.

De plus, jusqu'à récemment, les deux blocs ne s'entendaient pas sur le nombre de troupes actuellement maintenues par les pays de l'Est dans le secteur, mais il semblerait qu'une solution à cet autre problème fondamental commence à se dessiner. Les estimations des deux camps diffèrent de 150 000 hommes, mais les Soviétiques et leurs alliés ont refusé d'examiner les chiffres dans le détail. Selon eux, si l'on pouvait convenir des effectifs à conserver au terme des réductions, il ne servait à rien de conclure un accord sur les forces actuellement en place. En revanche, les Occidentaux estimaient indispensable de s'entendre sur l'ampleur des réductions et jugeaient nécessaire, pour cela, de tomber d'accord au préalable sur l'importance des forces existantes.

Or, dans leur dernière offre, qui date de décembre 1985, les Occidentaux ont accepté le point de vue des pays de l'Est. Ils proposent d'abord une diminution modeste des troupes américaines et soviétiques (5 000 et 11 500 hommes, respectivement); un an plus tard, les deux camps n'augmenteraient pas les forces restantes pendant trois ans. Les deux blocs s'échangeraient des renseignements sur les effectifs existants, et ces derniers seraient soumis à des vérifications sur place. La fameuse "question des chiffres" serait donc pour ainsi dire mise de côté

la première année et elle ne reviendrait dans les discussions, les trois années suivantes, que si les inspecteurs occidentaux découvraient ou jugeaient que les données fournies par les pays de l'Est étaient erronées. À l'inverse, il est peu probable que l'Est se plaigne d'erreurs que les Occidentaux auraient commises, surtout parce que les négociateurs de l'Est n'ont jamais sérieusement mis en doute les chiffres fournis par l'Ouest.

Il existe aussi des divergences quant à savoir s'il faut négocier les réductions d'armements (cette dimension fait partie du mandat) dans le cadre d'un premier accord ou les traiter ultérieurement. Les pays de l'Est voudraient régler cette question immédiatement; compte tenu du problème que pose l'éloignement géographique des États-Unis, les Occidentaux préféreraient laisser chacune des deux parties libre de décider ce qu'elle fera des armements appartenant aux troupes retirées de la zone.

Les pays de l'Est ne sont pas non plus d'accord pour fixer des plafonds trop souples qui permettraient à des troupes américaines supplémentaires de séjourner en Europe pour participer à des exercices militaires de courte durée. Cette observation vaut aussi pour les troupes canadiennes et britanniques. Les pays de l'Est exigent donc qu'on fixe des limites rigides, valables en permanence sans exception.

Il reste, certes, du chemin à parcourir avant de parvenir à un accord global, mais les deux blocs jugent satisfaisant le processus de négociation actuel. L'étude de toutes ces questions permet aux représentants des gouvernements intéressés de mieux comprendre les motivations et les objectifs de tous les participants. Ce genre de dialogue est indispensable dans le monde de plus en plus complexe des forces et des armements classiques.

Si les négociateurs parviennent à un accord, il aura des répercussions sur les Forces canadiennes stationnées en Europe. Vu leur petit nombre, elles subiront des réductions peu importantes, mais elles seront touchées par les limitations imposées à l'ensemble des effectifs de l'OTAN et elles seront donc soumises à l'inspection des pays de l'Est. En outre, les Canadiens participeront à l'administration de tout accord global ayant pour objectif ultime de limiter les troupes stationnées dans cette région du monde fortement militarisée.

CSCE

L'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a été signé en août 1975 par 35 chefs de gouvernement, à l'issue de deux années de négociations qui se sont achevées par une conférence au sommet à Helsinki. Le pro-